

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2023**

**Date de convocation : 3 mars 2023**

**Date d'affichage : 3 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le sept mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents :** Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD.

**Absents :** Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS

**Procuration :** Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Audrey MORGANTINI à Ghislaine BARTHELON, Annabelle MORILLAS à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Régie de chaleur – Approbation du compte de gestion 2022
- Régie de chaleur – Adoption du compte administratif 2022
- Régie de chaleur – Affectation du résultat 2022
- Régie de chaleur – Vote du budget primitif 2023
- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Février 2023
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (24 heures) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023
- Don en faveur de l'AMF26 pour apporter un soutien à la Prévention civile dans le cadre du séisme en Syrie et en Turquie
- Questions diverses

## **REGIE DE CHALEUR : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Comme chaque année, il est nécessaire de valider la comptabilité de l'année précédente c'est-à-dire de voter le compte administratif (document comptable retraçant les écritures comptables faites en 2022 en mairie) et le compte de gestion (document comptable identique mais tenu par la trésorerie).

Le compte administratif 2022 de la régie de chaleur 2022 s'établit comme suit :

	<b>Regie</b>
<b>Dépenses fonctionnement</b>	29 648,29 €
<b>Recette fonctionnement</b>	39 146,00 €
<b>Résultat de l'année</b>	9 497,71 €
Résultat antérieur	1 803,52 €
Résultat définitif	11 301,23 €
<b>Dépenses investissement</b>	18 165,46 €
<b>Recettes investissement</b>	13 627,28 €
<b>Résultat de l'année</b>	-4 538,18 €
Résultat antérieur	1 079,90 €
Résultat définitif	-3 458,28 €

### **REGIE DE CHALEUR : VOTE DU BUDGET 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

C'est au regard de ces chiffres 2022 et des travaux prévus en 2023 sur le réseau de chaleur qu'a été préparé le budget prévisionnel 2023.

- En 2023, il sera nécessaire de changer certains compteurs qui ne fonctionnent plus ainsi que des vannes. L'acquisition d'un groupe clarificateur contre la boue a également été prévue en investissement au budget. Afin de réduire les coûts, la plupart de ces travaux sont réalisés en interne, par l'employé communal, avec l'aide de Sébastien CARMET.
- Le coût de l'énergie est le poste le plus important avec une estimation pour l'année de 10 000 € de plaquettes et 2 000 € d'électricité.
- La somme de 3 000 € a été prévue pour de la maintenance de la chaudière. Un contrat de maintenance a été demandé auprès de l'entreprise Blanc à St Jean en Royans, en attente de réception à ce jour.
- Un des deux emprunts se termine prochainement.

Avec le résultat de l'année 2022, le budget primitif de la régie de chaleur est déficitaire. Il est donc nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre de la part du budget communal.

Le budget primitif 2023 de la régie de chaleur s'établit donc comme suit :

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023					
A L'EQUILIBRE POUR LE VOTE					
Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Charges à caractère général ( 011)	23 920,00 €		Vente chaleur	28 805,05 €	
Charges de Personnel (012)	1 450,00 €		Participation communale	3 500,00 €	
Dépenses exceptionnelle (67)			Amortissement des subventions perçues	- €	
Intérêts d'emprunt (66)	2 630,00 €		Résultat N-1 excédentaire 002	7 842,95 €	
Dotations aux amortissements (68)	12 148,00 €		<b>TOTAL</b>	<b>40 148,00 €</b>	
Dépenses imprévues	- €				
Virement à l'investissement (023)			Entre sections :		
<b>TOTAL</b>	<b>40 148,00 €</b>				
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Résultat N-1 déficitaire 001	3 458,28 €		Virement de fonctionnement (023)		
Capital d'emprunt (16)	5 755,00 €		Amortissement	12 148,00 €	
Immobilisations	3 000,00 €		1068 obligatoire	3 458,28 €	
Immo pour équilibre	3 393,00 €		1068 complémentaire		
Amortissement Subvention	- €		<b>TOTAL</b>	<b>15 606,28 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>15 606,28 €</b>		Entre sections :	- €	

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023**

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Comme cela sera évoqué plus loin concernant le service technique, David HAMEL passera à temps complet le 1<sup>er</sup> avril 2023.
- Les subventions décidées lors du dernier conseil municipal ont fait l'objet d'un paiement.
- Le vœu pour la préservation du pastoralisme a été remis à la préfecture de la Drôme.

Approuvé à l'unanimité

## **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET A COMPTER DU 1er AVRIL 2023**

La dernière fois, un poste d'adjoint technique à temps complet a été créé pour David HAMEL. Après remise de sa démission, la commune de Valherbasse a confirmé le départ de David pour le 31 mars. Par conséquent, David HAMEL travaillera à Saint Michel 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

La fonction publique fonctionnant par création ou suppression de poste, après avoir créé son poste à 35 heures par semaine, poste qui sera pourvu le 1<sup>er</sup> avril 2023, il est désormais nécessaire de supprimer son poste à 24 heures hebdomadaires.

Voté à l'unanimité

## **DON EN FAVEUR DE L'AMF26 POUR APPORTER UN SOUTIEN DANS LE CADRE DU SEISME QUI A FRAPPE LA TURQUIE ET LA SYRIE**

Comme l'année dernière pour l'Ukraine, l'AMF lance un appel à la solidarité.

L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Drôme lance un appel à la solidarité pour venir en aide aux victimes du séisme en Turquie et en Syrie et soutenir les Organisations Non Gouvernementales présentes sur le terrain.

Les Maires et Présidents d'intercommunalités drômois sauront faire preuve de solidarité avec les populations tragiquement touchées par cette catastrophe dont le premier bilan s'élève à près de 50.000 morts.

Les collectivités locales et les citoyens qui le souhaitent peuvent témoigner leur soutien à la population par des dons financiers qui permettront de soutenir et d'amplifier les actions de secours et de mise à l'abri des personnes.

Les dons seront versés à des ONG intervenant sur cette crise en lien avec l'AMF nationale. Lire ici le communiqué de l'AMF

Pour faire un don, 2 possibilités :

Pour les particuliers : dons à partir de la **plateforme HELLO ASSO** <https://www.helloasso.com/associations/amf-26/formulaires/1>

Pour les collectivités : versements auprès de l'AMF 26 qui ouvre un fonds spécifique pour cette action de solidarité.

Après échanges, il est décidé de faire un don de 250 € pour aider les populations turques et syriennes touchées par le séisme.

Voté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Urbanisme**

Point sur les dossiers traités depuis début février :

- Dépôts :
  - DP pour abri pour chevaux 1040 Chemin du Luthier
  - DP pour panneaux photovoltaïques 3 Rue du Clos Marie
  - CUa pour une parcelle au Clapier (succession)
  - CUa pour une parcelle quartier Serrans
- Décisions :
  - o Accord DP pour panneaux photovoltaïques 3 Rue du Clos Marie
  - o Accord DP tacite pour abri chevaux 1040 Chemin du Luthier

### **Budget SIVOS**

Le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 ont été adoptés lors d'un conseil syndical le 6 mars 2023.

Réalisé 2022 :

- Des dépenses maîtrisées malgré l'augmentation du point d'indice de la fonction publique (non prévue) au cours de l'année
- Des recettes supplémentaires avec des participations de la CAF due de 2021

Dépenses fonctionnement	225 628,37
Recette fonctionnement	239 883,66
Résultat de l'année	14 255,29
Résultat antérieur	-5 715,96
Résultat définitif	8 539,33

Prévisionnel 2023 (avec une participation des communes à hauteur de 78 000 €)

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023			
PROPOSE AU VOTE			
Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	66 129,00 €	Résultat excédentaire 002	8 539,33 €
Charges de Personnel (012)	166 665,00 €	Atténuation de charges 013	- €
Autres charges de gestion courante (65)	1 440,00 €	Produits des services (70)	62 000,00 €
Dépenses imprévues 022	7 155,33 €	Participations (74) avec les communes (78000)	168 100,00 €
Charges exceptionnelles (67)	- €	Autres produits de gestion courante (75)	2 850,00 €
Provisions (68)	100,00 €	Produits exceptionnels (77)	- €
Résultat déficitaire 002	- €	Reprise de provision (78)	- €
<b>TOTAL</b>	<b>241 489,33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>241 489,33 €</b>

### Budget SIVU

Le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 seront adoptés lors d'un conseil syndical le 15 mars 2023.

Réalisé 2022 :

- Des dépenses importantes suite à deux sinistres (compensées en recette par des remboursements de la part de l'assurance)
- Des encaissements de location de salle inédits (24 700€) avec les locations de 2022 et les réservations pour 2023

	<b>SIVU du Bagnol</b>
Dépenses fonctionnement	31 503,20
Recette fonctionnement	77 152,60
Résultat de l'année	45 649,40
Résultat antérieur	9 571,57
Résultat définitif	55 220,97
Dépenses investissement	39 525,27
Recettes investissement	35 020,50
Résultat de l'année	-4 504,77
Résultat antérieur	-35 020,50
Résultat définitif	-39 525,27
Globalement	15 695,70 €

Prévisionnel 2023 (avec une participation de la commune de Saint Michel du montant de remboursement de l'emprunt contracté à l'époque soit 13 901€) :

PROJET DE BUDGET DEFINITIF EN EQUILIBRE 2023			
Proposé au vote			
Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement
Charges à caractère général ( 011)	20 040,00 €		Participation des communes
Charges de Personnel (012)	- €		46 225,00 €
Dépenses exceptionnelle (67)	1 000,00 €		Autres produits (locations)
Intérêts d'emprunt (66)	10 700,00 €		13 100,00 €
Dotation aux amortissement (68)	- €		Autre (FCTVA)
Dépenses imprévues	8 140,70 €		525,00 €
Virement à l'investissement	28 110,00 €		Recettes exceptionnelles (assurance)
<b>TOTAL</b>	<b>67 990,70 €</b>		- €
			Résultat excédentaire 002 grévé du 1068
			8 140,70 €
			<b>TOTAL</b>
			<b>67 990,70 €</b>
			Autofinancement
			28 110,00 €
			à transférer en investissement
			Entre sections
			- €
			de fonctionnement avant l'équilibre
Dépenses Investissement			Recettes Investissement
Capital d'emprunt (16)	34 460,00 €		Virement de fonctionnement (023)
Immobilisations	1 721,00 €		28 110,00 €
Dépenses Imprévues	- €		FCTVA (10)
Résultat déficitaire 001	39 525,27 €		516,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 706,27 €</b>		1068
			39 525,27 €
			1068 supplémentaire
			7 555,00 €
			Cession
			- €
			<b>TOTAL</b>
			<b>75 706,27 €</b>
			Entre sections :
			- €
			d'investissement

Liste des travaux prévus :

- Passage de l'éclairage intérieur en Led
- Changement du tuyau d'aspiration des copeaux de la chaudière
- Achat de 10 tables
- Plantation d'arbres dans la partie enherbée

### Budget communal

Les chiffres définitifs de l'année 2022 ont été établis conjointement avec la trésorerie et font état du résultat suivant :

	<b>Commune</b>
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>317 989,05 €</b>
<b>Recette fonctionnement</b>	<b>346 426,11 €</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>28 437,06 €</b>
Résultat antérieur	62 958,71 €
Résultat définitif	91 395,77 €
<b>Dépenses investissement</b>	<b>659 850,13 €</b>
<b>Recettes investissement</b>	<b>502 181,01 €</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-157 669,12 €</b>
Résultat antérieur	206 366,55 €
Résultat définitif	48 697,43 €
Reste à réaliser ( <i>crédits 2022 reportés en 2023</i> )	
Dépenses	152 531,17 €
Recettes	162 526,00 €
Globalement	<b>150 088,03 €</b>

Le réalisé 2022 est plutôt bon puisque malgré les travaux de la côte maréchale, la commune dispose encore, comme en 2020 avant la réalisation des travaux, de 150 000 € de trésorerie.

Concernant 2023, plusieurs éléments sont encore inconnus à ce jour (et notamment le montant des impôts locaux et de la DGF pour 2023). Une première ébauche fait état d'une capacité d'autofinancement de 26 000 €.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023			
RECETTES ET DEPENSES REELLES			
Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Charges à caractère général (011)	82 149,00 €	Produit des services (70)	1 665,00 €
Charges de Personnel (012)	77 554,00 €	Impôts (73)	182 070,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	147 004,00 €	Attribution de compensation Agglo	34 481,95 €
Intérêts d'emprunt (66)	1 879,00 €	Ex fond de concours	20 000,00 €
Dotation aux amortissement + provision + fpic	2 678,00 €	DGF et dotations de l'Etat (dont FCTVA et comp)	56 122,98 €
Dépenses imprévues	- €	Autres produits (loyers, charges,,,) + except	37 050,00 €
Charges exceptionnelles (67)	- €	Amortissement	5 982,00 €
Autofinancement		Résultat 2022	
<b>TOTAL</b>	<b>311 264,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>337 371,93 €</b>
		Entre sections :	26 107,93 €
		à transférer en investissement (023)	
Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Capital d'emprunt (16)	18 935,00 €	Virement de fonctionnement (023)	
Projets ( <i>scodeci, achat bichat, columbarium</i> )	16 905,60 €	FCTVA (10)	61 000,00 €
Cote maréchale ( <i>notaire, comodat, voirie</i> )	11 221,93 €	Dotation aux amortissement (28) et intégration	11 501,93 €
Au cas ou		Subventions + caution	25 855,17 €
Amortissement subv	5 982,00 €	Taxe d'aménagement (10)	20 000,00 €
Travaux pour un tiers	3 240,00 €	Résultat 2022	
Résultat 2022		1068 - Résultat de fonct affecté en invest	
<b>TOTAL</b>	<b>208 815,70 €</b>	Travaux remboursés par un tiers	3 240,00 €
Dont report crédits 2022 (dt citypark)	152 531,17 €	<b>TOTAL</b>	<b>284 123,10 €</b>
		Dont report crédits 2022 (dt subv à solder)	162 526,00 €
		Entre sections :	75 307,40 €

La commission administration générale se réunira le mardi 28 mars à 20h30 pour finaliser le budget. Celui-ci sera alors adopté début avril lors du prochain conseil municipal (le mardi 4 avril ou le mardi 11 avril selon la date d'envoi des éléments manquants par l'Etat.

### Plan communal de sauvegarde (PCS)

La préfecture a informé la commune de l'obligation de mettre en place un PCS en raison du risque sismique en Drôme (tout comme les autres communes drômoises).

Un modèle de PCS proposé par les services de l'Etat est présenté en séance. Le PCS est le document qui centralise les actions à mettre en place pour faire face à une situation de crise.

En effet, certains risques ont été identifiés à Saint Michel : séisme, inondation, mouvement de terrain, retrait gonflement d'argile, nucléaire et pollution des sols. Le PCS permet d'avoir une organisation de crise et de prévoir comment mobiliser des moyens.

Un groupe de travail va être mis en place pour travailler dessus. Il sera composé des membres de la commission administration générale et d'Anne-Lise CALABRIN. Une question sera toutefois à se poser : comment alerter les habitants en cas d'évènement majeur ?

### Corvée des chemins

Pour rappel, une journée Corvée des chemins est prévue le samedi 25 mars 2023. Cinq membres du conseil devraient être présents. Une réunion préparatoire aura lieu le vendredi 24 mars en fin de journée pour lister les chemins à nettoyer.

Pour le casse-croute à midi, un sauté de porc pour vingt-cinq personnes environ sera commandé auprès du GAEC Lacour.

### Règlement du cimetière et du columbarium



Pour pouvoir imposer des règles au cimetière, il est proposé de mettre en place un règlement. La commission administration générale a travaillé et propose un règlement pour le cimetière et pour le columbarium.

Les projets de règlement sont lus en séance. Ils seront adoptés par arrêté du maire ensuite.

Pour information, le nouveau columbarium a été commandé et sera équipé de cavurnes pouvant accueillir quatre urnes.

### **Espace anti-tabac devant l'école**

La Ligue contre le Cancer propose de mettre en place un espace anti-tabac près de l'école. Il s'agit de panneaux pour indiquer que les abords de l'école sont non-fumeurs.

Les membres du conseil municipal sont d'accord pour mettre en place cet espace anti-tabac.

### **Appartement au-dessus de la mairie**

L'appartement au-dessus de la mairie est toujours libre. Cela est l'occasion de faire faire des devis pour remplacer les menuiseries et mettre aux normes l'électricité.

### **Voirie**

Le devis de Bajat pour les emplois a été reçu en mairie. Le tour des voiries a été fait avec Chambard ; un devis devrait prochainement être communiqué.

### **Fibre à l'école**

L'école est équipée de la fibre depuis une semaine. La mairie devrait, quant à elle, être éligible d'ici six mois.

### **Groupe de travail sécurité**

Une réunion de lancement sera prévue début avril.

### **Réunion pour le SCDECI**

Une rencontre avec le bureau d'étude en charge du SCDECI est prévue le 30 mars prochain.

Lors des travaux du lotissement La Belle Noyeraie, une bouche incendie Rue du Chalon a été endommagée. Un devis pour la remplacer a été demandé au SIEH. Une déclaration à l'assurance devrait être faite pour en voir une partie prise en charge.

De plus, pour information, le défibrillateur a été envoyé à Nîmes pour entretien. Toutefois, pendant le voyage par La Poste, il a été endommagé. Il sera à changer en 2023 car déclaré désormais « non conforme ».

### **Assainissement à La Belle Noyeraie**

Un lot mal raccordé a été identifié. Les propriétaires doivent être contactés par Valrim afin qu'ils modifient leur branchement et réalisent un curage (le dossier est suivi par Valence Romans Agglo).

### **Caravane Pop Corn**

Il s'agit d'une animation ponctuelle et itinérante mise en place par l'Agglo pour les enfants. Cette animation a été mise en place pour les communes de la Vallée de l'Herbasse. Montmiral souhaiterait se positionner pour accueillir cette animation. Cela n'est aujourd'hui pas prévu par l'Agglo mais si St Michel et Montmiral s'associent pour demander la Caravane Pop Corn, peut-être que cela fonctionnera... Le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter l'Agglo pour la venue de la caravane Pop Corn à Montmiral ou à St Michel.

### **Divers**

- Un baptême républicain est prévu en mairie le samedi 25 mars.
- Concernant les dérogations scolaires, en raison de la baisse des effectifs à l'école et du risque de fermeture de classe, celles-ci sont refusées. Toutefois, pour des raisons de santé et à titre exceptionnel, une dérogation pour une inscription à l'école de Chatillon a été validée.
- Chatillon est en train de mettre en place un service périscolaire (cantine/garderie) à la suite de la fermeture de Kaliwali. Des réflexions sont en cours pour proposer les services d'un centre aéré (le mercredi et pendant les vacances).
- Le RPI devrait vraisemblablement connaître une fermeture de classe à l'école de Montmiral en septembre 2023.
- Un recrutement sera prochainement lancé par le SIVOS pour pourvoir au remplacement de Gisèle CANALS, Atsem, qui fera valoir ses droits à la retraite au 31 août 2023.
- Un courrier a été reçu de la part de l'ADMR en remerciement suite au versement de la subvention.
- Le prochain conseil d'école est prévu le 14 mars.
- Après plusieurs relances, le solde de la subvention du Conseil Départemental sera perçu suite aux travaux d'enrobé en co-maîtrise d'ouvrage de la Côte Maréchale.
- Le Maire a assisté dernièrement à une commission à l'Agglo sur le cycle de l'eau. Plusieurs réflexions sont menées. Pour information, la Drôme est déjà en alerte sécheresse.
- Tous les logements du Métan sont désormais attribués.
- Il y a eu une naissance sur la commune en février (MARGARON).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

**Le Maire**  
**Pierre COLOMB**

**La Secrétaire de séance**  
**Carole MOTTUEL**